

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT		X	
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ		X	
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

**Autres présents non votants :**

Marie **RENAUD**  
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac  
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14.11.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 20 novembre 2024 a été transmis le 14 novembre 2024 (faute quorum), ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 20 novembre 2024

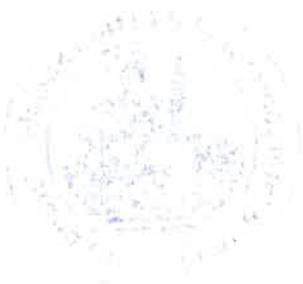
**Le Président,**  
Renaud BERETTI

**Secrétaire de Séance,**  
Christian MOUNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20241120-DELIB89-DE  
Date de transmission : 21/11/2024  
Date de réception, préfecture : 21/11/2024



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20241120-DELIB89-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2024  
Date de réception préfecture : 21/11/2024

### FINANCES

#### Budget du Service d'aide et d'accompagnement à domicile Décision modificative n°2

Monsieur le Président indique que les résultats anticipés pour l'exercice 2024 nécessitent une modification des ouvertures de crédits budgétaires.

Il indique que des dépenses supplémentaires interviennent sur les charges de personnel en raison de l'augmentation de l'activité. Celle-ci implique une hausse possible des dépenses de personnel d'intervention et des indemnités kilométriques liées aux interventions.

Ces dépenses sont compensées par une dotation complémentaire du Conseil Départemental. En effet, une compensation du manque à percevoir sur la dotation 2023 doit intervenir dès 2024. De même, suite au constat d'augmentation de l'activité, un ajustement de la dotation 2024 est réalisé dès cette année.

Il propose la décision modificative suivante :

#### Section de fonctionnement :

<b>DEPENSES</b>	
6251 – Voyages et déplacements	+1 000.00 €
<b>TOTAL GROUPE 2</b>	<b>+1 000.00 €</b>
64111 – Rémunération principale	+10 000.00 €
<b>TOTAL GROUPE 3</b>	<b>+10 000.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+11 000.00 €</b>
<b>RECETTES</b>	
7331111 – Dotation globale	+11 000.00 €
<b>TOTAL GROUPE 1</b>	<b>+11 000.00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+11 000.00 €</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition ci-dessus,
- CHARGE Monsieur le Président pour agir en ce sens.

Aix-les-Bains, le 20 novembre 2024

Le Président,  
Renald BERETTI

- Conseillers en exercice : 25  
- Présents : 7  
- Présents et représentés : 7  
- Votants : 7  
- Pour : 7  
- Contre : 0  
- Abstentions : 0  
- Blancs : 0

Le secrétaire de séance  
Christian MORIN

Rec. des délib. en préfecture :  
073-267303428-20241420-DELIB92-DF  
Date de transmission : 21/11/2024  
Date de réception préfecture : 21/11/2024



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20241120-DELIB92-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2024  
Date de réception préfecture : 21/11/2024

